



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**16 Novembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 16 Novembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN N° 2020-014	04.11.2020	Arrêté de la directrice académique des services de l'Education nationale Directrice des services départementaux de l'Education nationale des Hauts de Seine	3
DSDEN N° 2021-092	09.11.2021	Arrêté de la Directrice des services de l'Education nationale Directrice des services départementaux de l'Education des Hauts de Seine	5

Arrêté DSDEN-92 n°2020-014

**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale  
Directrice des services départementaux  
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Secrétariat général

Centre administratif  
départemental  
167/177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,
- VU Le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
- VU L'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU Le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 6 décembre 2018,
- VU L'arrêté rectoral du 21 décembre 2018 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
- VU L'arrêté de la DSDEN 92 n° 2019-014 du 28 novembre 2019, habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine,

**A R R Ê T E**

**Article 1:** Les dispositions de l'arrêté n°2019-014 du 28 novembre 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine sont abrogées.

**Article 2 :** Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine est ainsi composé :

• **Représentants de l'administration :**

Mme Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,

Mme Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

- 1) au titre de la FSU : Mme Claudine BEZOL  
Mme Anne GUIGNON  
M. Patrick MATHIEU  
M. David MENEBOODE
- 2) au titre de Force ouvrière FNEC FP : Mme Pauline COLIN
- 3) au titre de la CGT Educ'action : M. Thomas MAZURAS
- 4) au titre de l'UNSA Éducation : Mme Anne GAU-SEGONZAC

Suppléants

- 1) au titre de la FSU : Mme Elisa RADUCANU  
Mme Anna MASSOULIER  
Mme Fabienne ROUVRAIS  
Mme Marilyn THOMASSON
- 2) au titre de Force ouvrière FNEC FP : Mme Camille JOYEUX
- 3) au titre de la CGT Educ'action : Mme Marie VIENNOT
- 4) au titre de l'UNSA Éducation : M. Jean-Paul CLOTILDE

**Article 3 :** La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 4 novembre 2020



Dominique FIS



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

Arrêté DSDEN-92 n°2021-092

**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale  
Directrice des services départementaux  
De l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine**

Secrétariat général

Centre administratif  
départemental  
167/177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,
- VU Le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU L'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
- VU Le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 6 décembre 2018,
- VU L'arrêté rectoral du 21 décembre 2018 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts-de-Seine,
- VU L'arrêté de la DSDEN 92 n° 2019-014 du 28 novembre 2019, habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de Seine,
- VU Les propositions des organisations syndicales,
- VU Les changements d'affectation,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté n°2020-014 du 4 novembre 2020 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine sont abrogées.

**Article 2 :** Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine est ainsi composé :

- **Représentants de l'administration :**

Madame Dominique FIS, Directrice académique des Hauts-de-Seine,

Monsieur Antoine CUISSET, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

- 1) au titre de la FSU : Mme Clarisse STOVEN-BUGAUD  
Mme Anne GUIGNON  
Mme Christel GIROUD  
M. David MENEBOODE
- 2) au titre de Force ouvrière FNEC-FP : Mme Pauline COLIN
- 3) au titre de la CGT Educ'action : M. Thomas MAZURAS
- 4) au titre de l'UNSA Éducation : Mme Anne GAU-SEGONZAC

Suppléants

- 1) au titre de la FSU : Mme Elisa RADUCANU  
Mme Anna MASSOULIER  
Mme Fabienne ROUVRAIS  
M. Loïc SANCHEZ
- 2) au titre de Force ouvrière FNEC-FP : Mme Camille JOYEUX
- 3) au titre de la CGT Educ'action : Mme Marie VIENNOT
- 4) au titre de l'UNSA Éducation : M. Jean-Paul CLOTILDE

**Article 3 :** Le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 9 novembre 2021

  
Dominique FIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

8